

Actualisation du pilier 3 du Groupe Crédit Agricole au 31 mars 2023

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe Crédit Agricole (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) de CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les entités d'assurance du Groupe appliquent la norme IFRS 17.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après tiennent compte des dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 et des dispositions transitoires relatives aux instruments de dette hybride. Ces montants incluent également le résultat conservé de la période¹.

Par ailleurs, la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier et l'exigence minimale de ratio de levier au 31 mars 2022 tient compte de l'effet de la neutralisation temporaire des expositions Banque Centrale, applicable jusqu'au 1^{er} avril 2022. Enfin, à compter du 1^{er} janvier 2023, les établissements d'importance systémique doivent respecter une exigence de coussin lié au ratio de levier correspondant à la moitié du coussin systémique de l'entité, soit 0,50% pour le Groupe Crédit Agricole, portant l'exigence applicable au Groupe Crédit Agricole à 3,50%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	102 940	100 861	101 445	101 234	100 395
2	Fonds propres de catégorie 1	110 306	107 064	108 114	107 557	106 410
3	Fonds propres totaux	126 805	124 016	125 273	124 864	123 868
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	584 280	574 595	588 643	579 519	591 960
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,62%	17,55%	17,23%	17,47%	16,96%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,88%	18,63%	18,37%	18,56%	17,98%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	21,70%	21,58%	21,28%	21,55%	20,93%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,13	1,13	1,13	1,13	1,13
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,07%	0,05%	0,03%	0,03%	0,02%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,57%	3,55%	3,53%	3,53%	3,52%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,07%	13,05%	13,03%	13,03%	13,02%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	11,75%	11,51%	11,24%	11,43%	10,85%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et Levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 31/03/2023 à respectivement 17,37%, 18,63%, 21,46% et 5,32%.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	2 047 887	2 004 273	2 111 884	2 044 773	1 844 129
14	Ratio de levier (%)	5,39%	5,34%	5,12%	5,26%	5,77%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,11%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'expositio						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,50%	3,00%	3,00%	3,00%	3,11%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	390 500	403 468	412 118	414 625	412 728
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	319 404	317 713	316 831	311 318	307 607
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	78 398	75 787	71 104	66 353	65 382
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	241 006	241 925	245 727	244 966	242 226
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	162,55%	167,35%	168,56%	170,17%	171,41%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	1 205 571	1 198 492	1 234 674	1 235 506	1 288 767
19	Financement stable requis total	1 031 918	1 015 823	1 025 836	1 021 220	1 023 257
20	Ratio NSFR (%)	116,83%	117,98%	120,36%	120,98%	125,95%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Comparaison des fonds propres et des ratios de fonds propres et de levier des établissements, avec et sans l'application des dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues (IFRS 9-FL)						
en millions d'euros		31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie (CET1)	102 940	100 861	101 445	101 234	100 395
2	Fonds propres de base de catégorie (CET1) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	101 920	99 060	99 564	99 498	98 943
3	Fonds Propres de catégorie 1 (T1)	110 306	107 064	108 114	107 557	106 410
4	Fonds propres T1 si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	109 286	105 263	106 233	105 820	104 958
5	Total Fonds Propres	126 805	124 016	125 273	124 864	123 868
6	Total des Fonds Propres si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	125 786	122 214	123 392	123 127	122 416
Total des Actifs pondérés en fonction du risque (Montants)						
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	584 280	574 595	588 643	579 519	591 960
8	Total des actifs pondérés comme si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	584 274	574 431	588 395	579 303	591 783
Ratios de Fonds Propres						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,62%	17,55%	17,23%	17,47%	16,96%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	17,44%	17,24%	16,92%	17,18%	16,72%
11	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	18,88%	18,63%	18,37%	18,56%	17,98%
12	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	18,70%	18,32%	18,05%	18,27%	17,74%
13	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	21,70%	21,58%	21,28%	21,55%	20,93%
14	Total Fonds Propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	21,53%	21,28%	20,97%	21,25%	20,69%
Ratio de levier						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	2 047 887	2 004 273	2 111 884	2 044 773	1 844 129
16	Ratio de levier	5,39%	5,34%	5,12%	5,26%	5,77%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à IFRS 9 ou d'ECL analogues n'avaient pas été appliquées	5,34%	5,26%	5,03%	5,18%	5,70%

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement n°2020/873 et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période. Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier du Groupe Crédit Agricole reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Ces dispositions ont pris fin au 1^{er} janvier 2023.

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 447 (h) de CRR2 et de l'article 45i-3 (points a et c) de la BRRD2. Il présente une vue globale des ratios et composants de l'exigence TLAC qui s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2 : Fonds propres et engagements éligibles au TLAC, ratios et composantes (en m€)		31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2022
1	Fonds propres et engagements éligibles [1]	159 849	156 263	156 134	154 601	153 329
2	Montant total d'exposition au risque (TREA) [2]	584 280	574 595	588 643	579 519	591 960
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA	27,36%	27,20%	26,52%	26,68%	25,90%
4	Mesure de l'exposition totale au niveau du groupe de résolution [2]	2 047 887	2 004 273	2 111 884	2 044 773	1 844 129
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la mesure de l'exposition totale	7,81%	7,80%	7,39%	7,56%	8,31%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'article 72 ter (4) de CRR s'applique t-elle ? (exemption de 5%)	Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant des instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR (exemption maximale de 3,5%). [3]	0	0	0	0	0
6c	Si l'exemption limitée de subordination prévue à l'article 72 ter (3) de CRR s'applique, le montant de financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui est reconnu en ligne 1, divisé par le financement émis qui est de même rang que des engagements exclus et qui serait reconnu en ligne 1 si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

[1] Capacité totale d'absorption des pertes ("TLAC").

[2] Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

[3] Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2023.

Au 31 mars 2023, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,4% des RWA et 7,8% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Il est supérieur aux exigences respectives de 21,6% des RWA (exigence incluant le coussin contracyclique de 0,07% au 31 mars 2023) et de 6,75% de l'exposition en levier.

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 31/03/2023 à 27,11% des RWA et 7,73% de l'exposition en levier.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

1. Synthèse des emplois pondérés

1.2. Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

31/03/2023		Montants total d'exposition au risque RWA		Exigences totales de fonds propres
		31/03/2023	31/12/2022	31/03/2023
1	Risque de crédit (hors CCR)	478 717	464 686	38 297
2	Dont approche standard	122 066	118 871	9 765
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	106 719	105 273	8 538
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	61 501	50 589	4 920
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	181 640	182 841	14 531
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	23 666	24 485	1 893
7	Dont approche standard	3 546	3 636	284
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	11 196	11 854	896
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	503	184	40
EU 8b	Dont ajustement de la valeur de crédit - CVA	4 390	5 011	351
9	Dont autres CCR	4 030	3 800	322
15	Risque de règlement	4	94	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	9 755	10 245	780
17	Dont approche SEC-IRBA	3 039	3 409	243
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 350	5 631	428
19	Dont approche SEC-SA	1 359	1 198	109
EU 19a	Dont 1250%	7	7	1
20	Risques de position, de change et de matières premières (risque de marché)	11 414	14 823	913
21	Dont approche standard	3 137	3 549	251
22	Dont approche fondée sur les modèles internes	8 277	11 274	662
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Risque opérationnel	60 725	60 261	4 858
EU 23a	Dont approche élémentaire	-	-	-
EU 23b	Dont approche standard	14 353	14 115	1 148
EU 23c	Dont approche par mesure avancée	46 372	46 147	3 710
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)	13 975	13 739	1 118
29	TOTAL	584 280	574 595	46 742

2. Risque de crédit

2.1. Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

31/03/2023

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2022)	288 114
2	Taille de l'actif (+/-)	(849)
3	Qualité de l'actif (+/-)	1 893
4	Mise à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(734)
8	Autres (+/-)	(65)
9	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2023)	288 359

3. Risque de contrepartie

3.1. Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

31/03/2023

		RWA
<i>(en millions d'euros)</i>		
0010	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2022)	11 854
0020	Taille de l'actif	251
0030	Qualité de crédit des contreparties	(1)
0040	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
0050	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
0060	Acquisitions et cessions	-
0070	Variation des taux de change	(938)
0080	Autres	30
0090	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2023)	11 196

4. Risque de marché

4.1. Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DU MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

31/03/2023		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
<i>(en millions d'euros)</i>								
1	RWA à la fin de la période précédente (31/12/2022)	3 739	5 696	1 839			11 274	902
1a	Ajustement réglementaire	3 122	4 830	1 035			8 987	719
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	617	866	804			2 287	183
2	Variations des niveaux de risque	97	(127)	1 091			1 061	85
3	Actualisations/variations du modèle	(107)	32				(75)	(6)
4	Méthodologie et politique							
5	Acquisitions et cessions							
6	Variations des taux de change	39	18	(35)			21	2
7	Autres							
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	646	789	1 859			3 294	264
8b	Ajustement réglementaire	2 060	2 470	453			4 983	399
8	RWA à la fin de la période considérée (31/03/2023)	2 706	3 259	2 313			8 277	662

RISQUE DE LIQUIDITE

Template EU LIQ1 - Quantitative information of LCR

en millions d'euros

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : GROUPE CREDIT AGRICOLE									
(en millions d'euros)									
EU 1a	Trimestre se terminant le	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022	31/03/2023	31/12/2022	30/09/2022	30/06/2022
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITE									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					390,500	403,468	412,118	414,625
SORTIES DE TRESORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	616,762	613,680	608,134	600,982	40,112	40,142	39,792	39,221
3	<i>Dépôts stables</i>	436,418	433,415	428,948	423,902	21,821	21,671	21,447	21,195
4	<i>Dépôts moins stables</i>	180,344	180,264	179,186	177,080	18,291	18,471	18,344	18,026
5	Financement de gros non garanti	380,204	387,594	392,631	390,495	171,027	173,446	178,119	177,987
6	<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	162,259	165,760	163,330	161,041	39,993	40,890	40,361	39,862
7	<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	191,098	197,760	205,719	206,042	104,188	108,483	114,176	114,713
8	<i>Créances non garanties</i>	26,847	24,074	23,582	23,412	26,847	24,074	23,582	23,412
9	Financement de gros garanti					32,763	31,633	29,894	28,131
10	Exigences supplémentaires	237,454	234,579	230,784	226,677	65,789	63,239	59,873	56,823
11	<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	43,078	40,830	37,883	35,372	29,558	27,198	24,353	22,396
12	<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>								
13	<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	194,376	193,749	192,901	191,305	36,230	36,041	35,520	34,427
14	Autres obligations de financement contractuel	44,751	44,773	46,501	46,806	6,076	5,771	5,728	5,755
15	Autres obligations de financement éventuel	67,604	64,476	63,233	63,067	3,636	3,481	3,426	3,401
16	TOTAL DES SORTIES DE TRESORERIE					319,404	317,713	316,831	311,318
ENTREES DE TRESORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	215,113	204,159	201,359	196,692	34,571	32,881	30,184	27,654
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	61,641	61,045	58,427	55,791	36,405	35,738	33,593	31,650
19	Autres entrées de trésorerie	7,421	7,168	7,328	7,048	7,421	7,168	7,328	7,048
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)						-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)						-	-	-
20	TOTAL DES ENTREES DE TRESORERIE	284,175	272,372	267,114	259,532	78,398	75,787	71,104	66,353
EU-20a	<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	227,215	219,372	217,588	213,289	78,398	75,787	71,104	66,353
21	COUSSIN DE LIQUIDITE					390,500	403,468	412,118	414,625
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE*					241,006	241,925	245,727	244,966
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE**					162.55%	167.35%	168.56%	170.17%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.